



République Française  
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE  
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 26 juin 2023

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

Pouvoirs : 1

**N° DEL-2023-29**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Commune de Neuillé le Lierre**

**Séance du 30 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 30 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

**Présents :**

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Loïc PELÉ, Joël LAMOTTE, Richard THIBAULT.

**Absents :**

Laurent DUCARD, Dominique NOURRY, Danis SIX, Vanessa TESSIER.

**Pouvoirs :**

Monsieur Philippe PONTILLON a donné pouvoir à Monsieur Loïc PELÉ.

**Secrétaire de séance :** Cécile BERLAND

**DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS  
APRÈS DÉMISSION D'UN ADJOINT**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame MÉTAIS Ingrid du poste de 3<sup>ème</sup> adjointe, il vous est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire, le 4<sup>ème</sup> adjoint devient donc 3<sup>ème</sup> adjoint.

Fait à Neuillé le Lierre, le 30 juin 2023

Le Maire, Blandine BENOIST.